

Privilège—M. Nystrom

Je tiens à vous signaler en outre, monsieur l'Orateur, que la création de cette équipe de spécialistes n'a vraisemblablement pas dû faire l'objet d'un décret du conseil. Je sais que la Chambre n'a pas adopté de décret parce qu'elle ne siégeait pas en juin ou en juillet dernier, au moment où cette équipe a été constituée. Sauf erreur, c'est le ministre lui-même qui a choisi les membres de cette équipe et qui leur a alloué les crédits dont ils avaient besoin pour visiter différentes régions du pays. Puisque c'est le ministère de l'Industrie et du Commerce qui a publié le rapport de cette équipe de spécialistes, nous avons donc affaire à deux ministères de l'État.

Je ne suis pas le seul à avoir soulevé ce genre de question de privilège. Il y en a eu une au sujet de l'enquête sur la commercialisation du bœuf; il y en a eu une autre sur la question de l'abandon des embranchements ferroviaires dans les Prairies, soulevée celle-là par le député de Moose Jaw (M. Neil); enfin, le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) en a soulevé une autre à laquelle il voudra peut-être revenir plus tard dans le débat.

Voici ma question de privilège: le fait que je n'aie pas aussi librement accès aux deniers publics, aux services du ministère des Transports et du ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi qu'aux services de traduction du gouvernement pour faire traduire un rapport émanant des députés d'un parti politique ne constitue-t-il pas une atteinte à mes privilèges et droits de député à la Chambre? En tant que députés, nous n'avons pas ce droit; par conséquent, je crois qu'il s'agit là d'une question de privilège d'une grande gravité. A mon avis, c'est un précédent. Cela n'est jamais arrivé dans toute l'histoire du pays. Le premier ministre (M. Clark) devrait mettre fin à la pratique qui consiste à affecter des deniers publics à des fins qui ne concernent qu'un parti politique.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, il y a une seconde partie importante à mon avis, à cette question de privilège. Nombre de personnes m'ont téléphoné pour me dire: «Je crois comprendre qu'un groupe de travail parlementaire étudie la question du transport des céréales au Canada. Êtes-vous membre de ce groupe à titre de critique pour les questions alimentaires et agricoles, et le député de Regina-Ouest l'est-il à titre de critique en matière de transport?»

Une voix: Comment pourriez-vous l'être?

M. Nystrom: C'est le point même que je soulève, car bien que des deniers publics aient été dépensés, nous n'avons pas été invités à faire partie de ce groupe de travail, ni des députés libéraux ou créditistes. C'est présenter le Parlement sous un faux jour. On donne ainsi l'impression aux Canadiens qu'il s'agit du rapport d'un groupe de travail parlementaire donc, d'un rapport impartial préparé par des représentants de tous les partis à la Chambre.

Ma question de privilège est que des deniers et des services publics ont été utilisés, les services des interprètes, les services du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que ceux du

ministère des Transports. Le rapport a maintenant été déposé au comité permanent des transports et des communications. Les réponses inscrites au *Feuilleton* nous indiquent également qu'on a dépensé des fonds publics d'un montant de 9,000 dollars. Je le répète, je tiens de source sûre que l'on a en outre fait appel aux ministères pour assurer les services administratifs et techniques nécessaires.

Je trouve que cela constitue une violation de mes droits de parlementaire. Si les députés d'en face ont de tels droits, pourquoi pas nous et pourquoi ne pourrions-nous pas bénéficier des mêmes crédits? Ce serait tout à fait normal. Je soulève cette importante question de privilège parce que je juge qu'on a porté atteinte aux prérogatives de tous les députés de la Chambre. Quoi qu'en pense le premier ministre, nous sommes tous égaux à la Chambre et nous exigeons que tous les ministres du cabinet et que tous les ministères du gouvernement du Canada nous traitent sur un pied d'égalité.

M. l'Orateur: Je constate que plusieurs députés veulent prendre part au débat sur cette question de privilège, et je suis disposé à leur donner la parole maintenant ou plus tard. La question de privilège qui a été soulevée par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) concerne le ministre de l'Agriculture (M. Wise), qui a fait savoir qu'il veut y répondre lundi. Je voudrais informer la Chambre que j'ai examiné cette question de privilège mettant en cause le ministre de l'Agriculture et que naturellement, aucune décision ne sera prise à ce sujet avant que nous ayons entendu le ministre. La situation est la même en ce qui concerne la question dont nous sommes saisis.

Je tiens cependant à dire à la Chambre que si des deniers publics ont réellement été dépensés pour les activités d'un tel comité, formé de représentants d'un seul parti, il s'agirait là d'une pratique qui, sans nécessairement constituer matière à question de privilège, mériterait d'être examinée attentivement par la Chambre et de faire l'objet d'une décision. J'inviterai les ministres en cause—le ministre de l'Agriculture pour ce qui est de la question de privilège précédente et le ministre des Transports (M. Mazankowski) pour celle-ci—à examiner sérieusement ces questions. Quant à savoir si elles constituent ou non des questions de privilège en bonne et due forme, il faudrait un examen attentif.

Si je dis cela maintenant, c'est que je veux éviter une intervention inopinée, alors que le ministre n'a pas été avisé. J'invite les ministériels concernés, y compris évidemment le président du Conseil privé (M. Baker), qui est chargé des pratiques parlementaires, à examiner soigneusement cette question. Si le gouvernement veut suivre et défendre cette pratique—et ce n'est pas de moi que cette décision relève mais bien des députés en question de ce côté-ci de la Chambre—il doit le faire après avoir attentivement examiné la question et défendu son point de vue à la Chambre. Si, ensuite, le gouvernement décide de ne pas suivre cette pratique, il doit en informer la Chambre.